

Cfdt:

VOTRE VOIX
NOTRE ACTION



[du 20 novembre] VOTEZ CFDT [au 27 novembre]

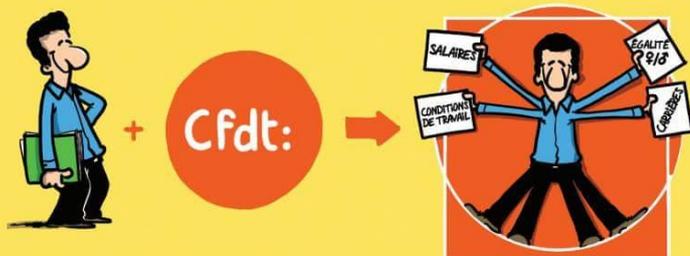
VOTER, C'EST SIMPLE!



[#2] Élections professionnelles CSE SANEF

LA CFDT GROUPE : LE BILAN

VOS REPRÉSENTANTS CFDT :
L'HUMAIN AVANT TOUT !...



La CFDT présente dans le groupe a su se faire entendre sur des sujets collectifs et locaux lors du dernier mandat. C'est avec le soutien et l'expérience des équipes de tous les élus CFDT du groupe que nous espérons poursuivre le travail au sein de Sanef et augmenter notre présence sur le terrain pour vous rencontrer et prendre en compte vos attentes.

La CFDT a pour slogan « **S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS** », cette aide aux salariés est son ADN. Elle devra encore s'amplifier lors du prochain mandat.

Cette proximité avec les salariés, la CFDT l'a mise en œuvre de nombreuses fois dans des circonstances plus ou moins agréables. En effet, la CFDT a :

- ↳ Représenté des salariés convoqués pour une sanction pouvant parfois aller jusqu'au licenciement.
- ↳ Assisté des salariés dans le cadre de ruptures conventionnelles.
- ↳ Assisté des salariés dans le cadre d'une externalisation.
- ↳ Rencontré la direction à de nombreuses reprises pour traiter de sujets personnels.

LES ÉLUS CFDT
SONT POINTUS
SUR TOUS LES
SUJETS!





LA CFDT A SU OBTENIR DU **CONCRET** :

QUATRE EXEMPLES

1



Rappelez-vous !

La direction générale du travail (DGT) a envisagé de supprimer la convention interentreprise de 1979 dite convention « bleue ».

Seule la CFDT était au courant !

Pire, on lui contestait même la véracité de ses propos. La CFDT a monté un dossier qu'elle a remis à la DGT, la convention a été rebaptisée mais existe toujours.

Cette convention continue sous bien des aspects à bénéficier aux salariés Sanef. C'est le cas du calcul des indemnités de licenciement ou de la base de calcul de l'indemnité de départ en retraite.

2

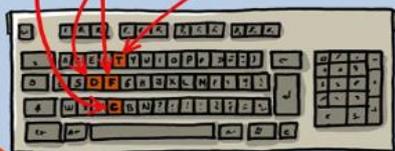
Dès 2016, la CFDT a découvert qu'une directive européenne permettait, sous certaines conditions, de maintenir 4 semaines de congés payés à tous les salariés y compris ceux qui ont été en arrêt maladie. Le secteur autoroutier répond aux conditions nécessaires à l'application de cette directive.

C'est pourquoi, sur ce dossier, la CFDT n'a jamais lâché l'affaire. En 2016, 2017, puis 2018, la CFDT est intervenue dans les instances représentatives du personnel et au niveau de l'ASFA. La CFDT a même fait faire une étude sur ce sujet à un cabinet d'avocats.

La direction a finalement accepté d'appliquer cette directive lorsqu'une autre organisation syndicale lui en a fait la demande également en 2018. Le résultat est tardif mais la CFDT s'en réjouit.

**VOTE ÉLECTRONIQUE :
LA PROCÉDURE EST SIMPLE !**

LÀ LÀ LÀ
ET LÀ ...



Cfdt:

Cfdt:

**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**

VOTEZ et FAITES VOTER CFDT

3

Depuis le 18 septembre 2018, la loi oblige les usagers à se déporter et à réduire leur vitesse de façon significative à l'approche d'un véhicule à l'arrêt ou circulant à faible vitesse sur les voies. Cela s'appelle le corridor de sécurité. Une amende de catégorie 4 (entre 135 et 375 euros) sanctionne le non-respect de cette règle du code de la route.

Le jour même de la sortie de ce décret, la CFDT interpellait l'ASFA afin de mettre en place cette procédure dans les sociétés d'autoroutes.

Ce corridor de sécurité, qui doit être respecté, protège les agents qui interviennent sur l'autoroute et évite qu'ils se fassent frôler par les usagers lorsqu'ils sont à l'arrêt ou au ralenti sur le tracé.

Cette nouvelle règle du code de la route commence à produire ses effets. Il va falloir que la communication Sanef/Sapn soit amplifiée afin de la faire connaître à tous les utilisateurs de l'autoroute, pour la rendre plus efficace encore.

"LA SÉCURITÉ
DE L'EMPLOI"
QU'ILS DISAIENT...



Cfdt:

4

Ces deux accords GEPP sont la fierté de la CFDT. Dès l'accord GEPP 2016, la CFDT s'est totalement investie dans cette négociation.

La CFDT a lancé deux sondages sur une partie du groupe qui lui ont permis de construire ses cahiers revendicatifs pour les deux accords dès les réunions de cadrage.

La CFDT assure actuellement pour l'accord 2019 le « service après-vente ».

C'est ainsi que la CFDT a accompagné plusieurs salariés dans des démarches « GEPP » : départs en retraite, Cessations anticipées d'activité, les projets personnels, ...

ACCORDS GEPP 2016 & 2019

RAISON DE VOTRE
VOYAGE ?



Rejoignez-nous sur notre site <https://cfdt-groupesanef.fr>

Cfdt:

**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**



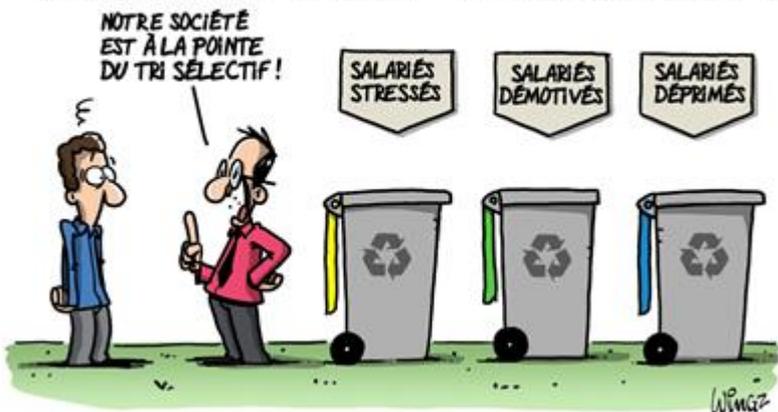
VOUS AVEZ UN PROBLÈME ?
LA CFDT A LA SOLUTION



[du 20 novembre] **VOTEZ CFDT** [au 27 novembre]

TOUTEFOIS DES REGRETS...

MORAL DES TROUPES !



En effet, lorsque l'on rencontre les salariés, la plupart d'entre eux sont fatigués, désabusés, stressés ou viennent travailler à reculons. C'est inconcevable dans une entreprise comme Sanef qui n'a aucun souci économique ! Même si le trafic a baissé, l'entreprise se porte bien et pourtant les salariés sont démotivés. Cela pose question. La direction a l'air d'avoir pris conscience de ce problème mais n'apporte pas toujours les bonnes réponses et pourtant des petites solutions pourraient apporter de grandes satisfactions.

La CFDT qui, par vos votes pourrait être représentative dans l'espace syndical Sanef, ne se dédouanera pas de ses responsabilités en matière de bienveillance et de bonne ambiance dans l'entreprise. C'est pourquoi, elle remontera régulièrement les constats et les propositions de solutions afin que Sanef puisse redevenir une entreprise pour laquelle on vient travailler avec plaisir.

Non représentative à l'échelle de l'entreprise Sanef pour le moment, la CFDT Sanef n'a pu se positionner cette année sur les accords salariaux mais le constat laisse un goût amer.

La CFDT est en total désaccord avec la politique salariale de l'entreprise quelle que soit la catégorie socio-professionnelle (exécution, maîtrise ou cadre) :

- des salariés payés à l'indice (exécution/maîtrise) ayant eu une des plus petites augmentations de salaire comparée à la majorité des autres sociétés d'autoroutes !
- des salariés au forfait n'ayant pas eu une augmentation de salaire sur 2019 !
- des versements de primes à la place d'augmentations salariales.
- des parts variables sur objectif (PVO) non perçues à 100% même si les objectifs sont atteints à 100% !

⇒ La CFDT ne cautionne pas ces décisions injustes et pourrait grâce à vous avoir son mot à dire à la prochaine NAO (la prochaine négociation salariale).

POLITIQUE SALARIALE



Rejoignez-nous sur notre site <https://cfdt-groupe-sanef.fr>